



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Emploi et activite

Question écrite n° 2258

#### Texte de la question

M Philippe Seguin M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la tres forte degradation d'activite a laquelle doit faire face l'industrie cotonniere depuis le debut de l'annee. Cette degradation est marquee par un effondrement portant plus sur les prix industriels que sur la production car les unites modernes de production sont moins souples pour gerer les ralentissements et le chomage partiel coute tres cher. Chez les clients de la confection et de la maille, cela se traduit par des suppressions de commandes de la part de la distribution, compte tenu de la tres forte pousse des importations d'articles confectionnes. Ainsi, en files de coton entre janvier et juin 1988, la baisse des prix se situe entre 12 p 100 et 22 p 100 selon les qualites, mais des baisses toutes aussi importantes ont egalement ete enregistrees en tissus ecrus, un peu moins elevees en tissus finis. Les carnets d'ordre ont par ailleurs diminue partout et tout particulierement dans les Vosges ou la baisse atteint 20 p 100. Si le chomage partiel est encore faible, les effectifs ont chute de 3 p 100 en quatre mois. S'agissant du commerce exterieur pour les quatre premiers mois de l'annee 1988, l'augmentation des importations et la baisse des exportations se traduisent par une aggravation du deficit de l'ordre de 2 000 tonnes pour les articles de mailles en coton, ce qui, venant s'ajouter a la forte degradation de la balance de l'annee 1987, donne un deficit considerable et un effet de stock tres long a resorber. Par ailleurs, independamment de la concurrence avec les pays a bas prix, l'industrie cotonniere souffre de deux handicaps a l'egard de certains de ses partenaires de la CEE : une productivite plus faible due a un retard en matiere d'investissement par rapport a des pays comme la Belgique et l'Allemagne et ce, malgre les efforts effectues au cours des deux dernieres annees ; des charges trop elevees qui la defavorise par rapport aux payx a main-d'oeuvre meilleur marche. En consequence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour sauvegarder l'activite de l'industrie textile francaise face a la degradation du commerce international et ses consequences, et notamment, favoriser la renovation de l'outil industriel pour renforcer sa competitivite.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultes de l'industrie cotonniere resultent d'une aggravation de la concurrence internationale due principalement aux importations en provenance des pays a bas salaires, mais aussi par voie de consequence de nos partenaires europeens dont les debouches sont devenus plus difficiles. Ceci est evidemment vrai pour les produits de l'industrie cotonniere files et tissus ; mais ce probleme est amplifie par les importations de produits confectionnes qui reduisent les debouches traditionnels de cette branche industrielle chez ses clients confectionneurs ou bonnetiers. Pour resorber ces difficultes, le Gouvernement a decide d'agir aussi bien sur l'environnement des entreprises que sur leurs conditions d'activite. Ainsi, des mesures en faveur des petites et moyennes entreprises qui constituent l'essentiel du secteur textile sont prevues, notamment dans le projet de loi de finances pour 1989. Le deplafonnement de l'allegement des cotisations familiales va dans le sens d'une diminution des charges sociales pesant sur les couts des entreprises. Les fonds collectes par les Codevi seront reorientes vers le financement a court terme des entreprises ; les entreprises du textile et de l'habillement, dont l'activite est saisonniere, sont tout particulierement concernees par ces mesures. Le textile-habillement a des besoins importants de formation de son personnel. L'Etat a deja signe des conventions avec

les professions concernées ; l'aménagement du crédit d'impôt formation facilitera encore les efforts engagés vers une tâche prioritaire pour ces industries. Par ailleurs, des actions sont engagées en faveur de la qualité des produits, de la normalisation et de la recherche permanente de l'innovation technologique. Le ministère de l'industrie s'attache aussi à soutenir l'action des centres techniques professionnels qui signeront des contrats d'études avec des industriels (CETIH, ITF). A cette fin des crédits nouveaux ont été inscrits en 1989 sur son budget (notamment la dotation qui servira à alimenter le fonds d'innovation industriel). Enfin, au plan international, la France est, parmi les États membres de la Communauté économique européenne, l'un des plus dynamiques pour assurer la gestion rigoureuse et très vigilante de l'accord multifibres (AMF) signé en 1986 pour cinq ans et qui devrait conduire à sa reconduction en 1991.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sguin Philippe](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2258

**Rubrique :** Textile et habillement

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 12 septembre 1988, page 2503